



Appel à propositions
Résidence artistique Espace Naturel Sensible (ENS) de la Save
2020 - 2021
- Photojournaliste -

Afin de mettre en valeur et préserver le patrimoine naturel (faune et flore) remarquable de l'Isère, le Département a créé un réseau d'Espaces Naturels Sensibles (ENS). L'objectif est aussi de valoriser l'histoire et l'action de l'homme sur ces espaces, le patrimoine bâti, les pratiques et traditions agricoles, pastorales et sylvicoles, ainsi que les activités économiques.

L'éducation à l'environnement est également au centre de cette politique, notamment via la campagne « à la découverte des ENS » permettant aux scolaires de découvrir la nature au cours de sorties accompagnées par des animateurs agréés.

L'un des sites majeurs de ce réseau est l'ENS de la rivière Save situé dans le Nord de l'Isère. Celui-ci est composé de différentes zones humides (étangs, lac, marais, tourbières) accompagnant la rivière et ses affluents. En 2019, le site présente une zone d'intervention de 286 ha. Le Département de l'Isère est propriétaire de 152 ha sur ce périmètre.

L'un des enjeux de l'ENS de la Save est la valorisation culturelle du site via la mise en œuvre de résidences d'artistes dont le but est de valoriser le site et de créer du lien avec les habitants. Cette action est prévue dans le plan de gestion¹ de l'ENS et sera financée par le Département via sa politique ENS.

Une première résidence d'artiste a été réalisée en 2018-2019. Elle a permis d'accueillir une illustratrice jeunesse qui a participé à la création d'un album sur l'ENS : « La Save ou le petit monde des marais ». 7 classes d'écoles élémentaires ont également bénéficié d'interventions aboutissant à la réalisation de livrets conçus par les enfants. L'ensemble de ces productions sont disponibles depuis la page internet dédiée à l'ENS : <https://biodiversite.isere.fr/espace-naturel-sensible-de-la-save-secteur-du-lac-de-save>

Une deuxième résidence est envisagée sur l'année 2020-2021 afin de continuer cette valorisation artistique du site.

¹ Plan de gestion : document proposant un diagnostic de l'ENS et déclinant les objectifs et actions à mettre en place sur une durée de 5 ans.

PARTIE 1 – ELEMENTS CONTEXTUELS

1.1 Présentation de l'Espace Naturel Sensible de la Save

Localisation de l'ENS de la Save

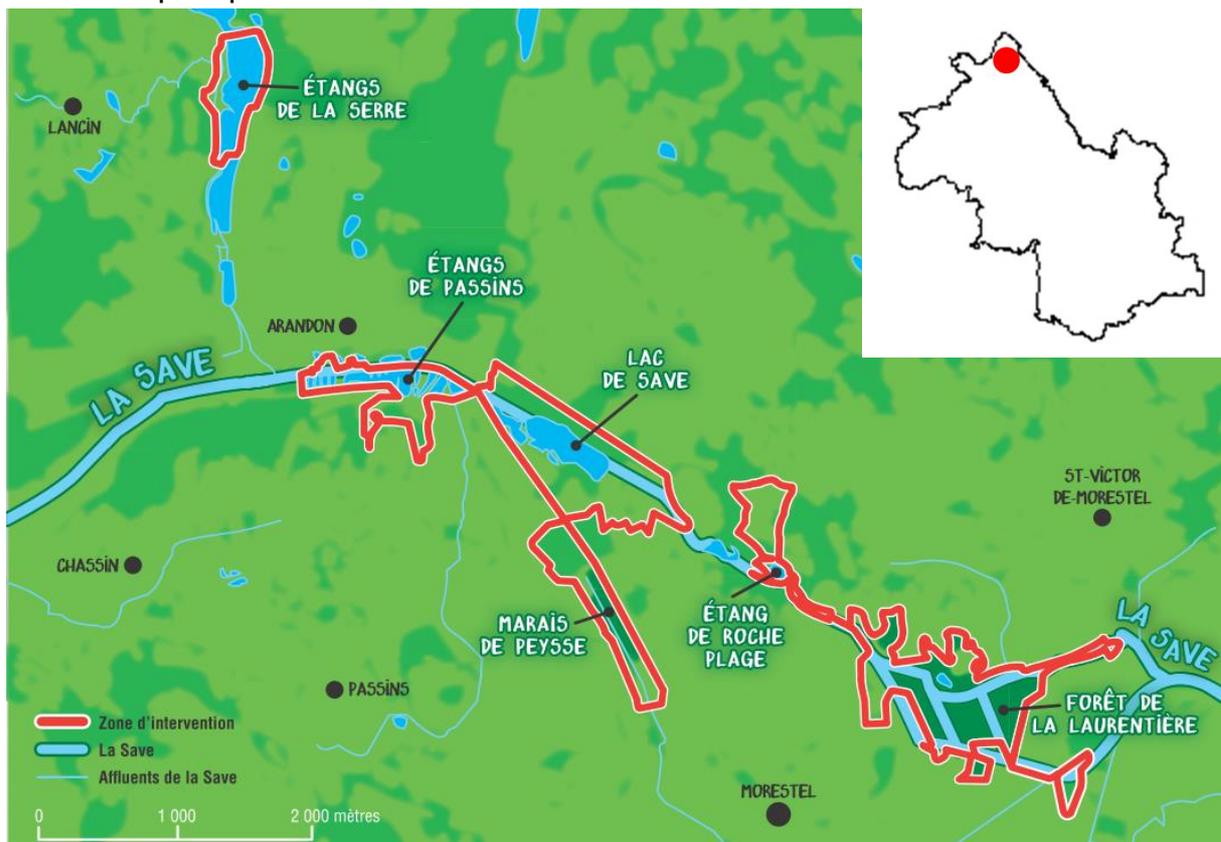
L'ENS de la Save est situé sur 4 communes rurales du Nord-Isère :

- Morestel : 4300 habitants, chef-lieu du canton de Morestel,
- Arandon-Passins : 1770 habitants,
- Courtenay : 1270 habitants,
- Saint-Victor de Morestel : 1100 habitants.

Il est divisé en 6 secteurs :

- étangs de la Serre : 2 étangs aménagés pour l'accueil du public.
- étangs de Passins : chaîne de plusieurs étangs longés par la Save, ces étangs résultent de fosses d'extraction de la tourbe.
- lac de Save : lac formé par le passage d'un glacier il y a 15 000 ans, il est traversé par la Save. Un chemin en caillebotis longe une partie du plan d'eau. Le logement mis à disposition lors de la résidence d'artiste se situe également aux abords du lac.
- étang de Roche-Plage : étang privé alimenté par la Save.
- forêt de la Laurentière : boisement humide accompagnant la rivière.
- marais de Peysse : marais alimenté par un affluent de la Save.

La carte ci-après présente les différents secteurs de l'ENS :



1.2 Les actions culturelles développées sur le territoire

L'ENS de la Save est situé au sein du territoire départemental du Haut Rhône dauphinois, espace riche en patrimoine historique et naturel. Loin des grandes agglomérations, le territoire cherche à développer une offre culturelle attractive et de qualité pour ses habitants. Depuis 2018, la compagnie théâtrale Locus Solus est accueillie par la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné et le Département de l'Isère pour une durée de 3 ans dans l'objectif de dynamiser les initiatives culturelles du secteur.

Le site est localisé à proximité de la commune de Morestel, cité dotée d'un centre-ville historique remarquable, mettant à l'honneur la peinture et notamment François Auguste Ravier dont la maison de famille est aujourd'hui un musée.

La commune développe un programme d'offre culturelles (festival de poésie, de musique etc.) et accompagne notamment un club photo amateur.

Une médiathèque communale a vu le jour en 2019, elle sera associée au présent projet.

PARTIE 2 – OBJECTIFS DE L'APPEL A PROPOSITIONS

2.1 Objectifs généraux des actions culturelles au sein de l'ENS

L'émergence de l'ENS de la Save est récente et s'est faite au rythme de différentes acquisitions foncières par le Département dont la dernière remonte à avril 2017. L'un des enjeux de l'ENS est de permettre aux habitants d'investir ce site, notamment sur des secteurs qui étaient privés jusqu'à présent.

Cette perspective s'est notamment concrétisée dans le plan de gestion par l'objectif suivant : « Intégrer le site dans l'offre culturelle locale (littérature, poésie, peinture, etc.) ».

En effet, la valorisation artistique de l'ENS est considérée comme un facteur déterminant de son intégration dans le territoire. Les événements culturels sont des moyens attractifs pour inciter les riverains à se rendre sur les lieux.

L'appropriation du site passe également par la compréhension de son historique et par la mise en valeur des usages actuels et des liens entretenus avec le territoire.

L'approche artistique devient alors un moyen pour permettre aux habitants de se familiariser avec les lieux, de comprendre certains enjeux et par la suite de les investir. Ainsi, plusieurs actions mêlant Nature et Culture ont été incluses dans le plan de gestion, dont la mise en place d'une résidence d'artiste.

2.2 Objectifs de la résidence d'artiste

Les objectifs de la résidence sont de 3 types :

- Réalisation d'un carnet de voyage valorisant le site, son historique, ses acteurs et ses usages

L'une des finalités de l'ENS est de produire des outils de vulgarisation propres au site qui pourront être valorisés auprès du grand public et dans le cadre de projets pédagogiques.

Ce carnet de voyage illustré par des photos et des textes a pour vocation de :

- Susciter chez le lecteur un intérêt pour l'ENS et l'envie de le découvrir.
- Permettre une compréhension du site afin de mesurer l'impact de l'Homme sur les paysages : qui sont aujourd'hui les acteurs de ces paysages ? Qui l'a été dans le passé ? Ceci afin de donner une dimension humaine et affective à l'ENS.
- Présenter un témoignage extérieur mêlant enquête et ressenti personnel.
- Proposer un ouvrage attractif composé de belles images, de textes adaptés et d'une mise en page dynamique.
- S'adresser à un public d'adolescents et d'adultes.

L'ouvrage sera ensuite édité par le Département puis distribué via l'Office du Tourisme et les partenaires du Département. Il sera également accessible en libre accès en format numérique depuis le site internet du Département de l'Isère.

- Conception d'une exposition

En complément de l'ouvrage papier, une exposition sera réalisée à partir de son contenu afin d'accompagner sa diffusion.

- Réalisation d'actions de médiation culturelle

Parallèlement à la création du carnet de voyage, la résidence a pour objectif la mise en place d'actions de médiation auprès du collège de Morestel et des habitants.

Le travail avec les collégiens se fera en lien avec un projet de découverte de l'ENS mené par les classes avec l'appui d'un animateur nature (campagne « à la découverte des ENS »). Cette découverte de terrain servira de base au travail de médiation artistique mise en œuvre par l'artiste en résidence.

Le contenu des ateliers sera construit avec les professeurs impliqués (équipe pluridisciplinaire : SVT, art plastique etc.).

La sensibilisation du grand public se fera par l'intermédiaire de la médiathèque

(témoignage, exposition... modalités à construire).

D'autres temps (ponctuels) de médiation pourront être envisagés en fonction du déroulé du projet.

PARTIE 3 – DEROULEMENT DE LA RESIDENCE ET CONTENU DU PROJET

Il est proposé d'accueillir l'artiste en résidence pendant 12 semaines avec une occupation du logement **de minimum 2/3 du temps envisagé** :

- 2 périodes fixes (mise à disposition du logement sur l'ENS)
 - une période de 4 semaines de mi-septembre à mi-octobre 2020,
 - une période de 4 semaines de mi-mars à mi-avril 2021.
- 4 semaines à définir (suivant actualités du site et disponibilité de l'artiste) – utilisation du logement sur l'ENS ou autre solution d'hébergement si habitation indisponible ou pas d'hébergement (retour de l'artiste à son domicile).

Durant ces périodes de résidence, sont attendues les actions suivantes :

- Réalisation d'un carnet de voyage valorisant le site, son historique, ses acteurs et ses usages :

La prise de photo et la rédaction de textes seront tirées de différentes expériences :

* Recueil de témoignages auprès des acteurs du site afin d'illustrer leur lien avec l'ENS, leur rôle, leur vision, leur perspective...

* Recueil de mémoires auprès de personnes ayant connu l'ENS il y a plusieurs décennies. Recherche de photos anciennes du site.

* Immersion en autonomie sur site aux différentes saisons.

* Participation à la vie quotidienne de l'ENS (travaux, animations, suivis scientifiques etc.).

La mise en relation avec les acteurs du site sera accompagnée dans un premier temps par les agents du Département.

L'artiste en résidence aura également en charge la mise en page de l'ouvrage jusqu'à l'établissement d'un bon à tirer. Le rendu sera composé d'au moins 50 pages (format à définir avec l'artiste). L'ensemble des productions (photos, textes, livre mis en page) sera transmis au département en version informatique à la fin de la résidence.

La spécificité de cet ouvrage est de témoigner d'une expérience vécue sur l'ENS.

A ce titre, une attention particulière sera portée à l'immersion de l'artiste au sein du site. Le gestionnaire et l'agent de terrain en charge du site seront présents pour accompagner la personne dans cette démarche.

- Conception d'une exposition :

L'artiste sera amené à concevoir une exposition afin de valoriser le carnet de voyage. Celle-ci sera itinérante et si possible exploitable en extérieur. Sa forme et son contenu feront l'objet de proposition de l'artiste.

Le coût d'impression de l'exposition sera pris en charge par le Département (dans la limite d'un budget à définir).

- Mise en place d'actions de médiation :

L'artiste en résidence sera amené à proposer des actions de médiation auprès de différents publics :

* Collège :

6 classes de 5^{ème} du collège de Morestel bénéficieront chacune de 3 ateliers d'1h30 animés par l'artiste en résidence. Les élèves seront mobilisés en parallèle via la participation à des sorties sur le terrain accompagnées par un animateur nature (3 sorties réparties sur l'année scolaire).

A partir de ces expériences de terrain vécues par les élèves, l'artiste proposera des ateliers afin d'apporter son regard et sa technique (photographique et journalistique) en vue d'une production artistique (dont les modalités sont à définir avec l'équipe enseignante).

L'artiste sera chargé d'organiser la mise en place et le déroulement des ateliers en lien avec l'équipe enseignante. Tout au long du projet, il échangera avec les professeurs afin d'apporter ses conseils dans l'exploitation des séances réalisées.

*Club nature du collège :

1 club nature accueille 15 jeunes volontaires hors temps scolaire. L'artiste en résidence interviendra au cours de 3 ateliers d'1h30 avec le groupe. Le contenu de ces interventions sera à définir avec la personne en charge du groupe.

*Médiathèque :

La médiathèque de Morestel sera associée au projet via l'animation de 2 temps d'1/2 journée. Le contenu reste à définir : une découverte du métier de photjournaliste et une valorisation du rendu pourraient être envisagées.

*Autres actions de médiation :

L'artiste en résidence interviendra auprès d'autres structures du territoire selon les opportunités. Ces ateliers ne dépasseront pas 2 ½ journées.

Le temps de travail de l'artiste se répartira de la façon suivante : 70 % de temps de création (carnet de voyage et exposition) - 30 % de préparation et d'intervention en médiation culturelle.

PARTIE 4 – CONDITIONS DE REALISATION

4.1 Profil de l'artiste

La sélection de l'artiste en résidence se fera notamment sur les critères suivants :

- sensibilité pour la nature dans sa démarche artistique,
- expérience dans le photojournalisme et qualité du travail réalisé,
- pratique du recueil de témoignage,
- expérience dans la conduite d'ateliers de médiation,
- disponibilité : présence au sein du logement mis à disposition représentant au moins les 2/3 de la période totale de résidence.

4.2 Les modalités de suivi de la résidence

La résidence sera suivie via des réunions régulières avec les techniciens du Département.

Un comité de pilotage sera organisé ponctuellement. Il sera composé de l'élue en charge de l'ENS et des partenaires associés.

4.3 Description du logement mis à disposition

La maison est située au sein de l'ENS de la Save, au bord du lac de Save sur la commune d'Arandon-Passins. Cette partie du site est fermée au public. Le logement est au cœur de l'espace naturel, donc assez isolé. A noter que le gestionnaire habite dans une autre habitation voisine de celle mise à disposition.

Il y a un petit espace de prairie devant la maison et une terrasse équipée d'une table. Le bâtiment est composé d'un rez-de-chaussée présentant une cuisine-salle à manger de 35 m². L'étage comporte un wc salle de bain et deux chambres (12 m² et 15m²). L'une des chambres bénéficie de la présence d'une terrasse.

La maison est meublée (four, gazinière, canapé, 1 lit deux places, 2 lits une place, étagères, armoire). A noter qu'une machine à laver située dans un garage attenant est prêtée le temps de la location.

Les sols sont composés de parquet flottant (chambres) et de carrelage (cuisine – salon). Le chauffage est assuré par un poêle à granulés bois et des radiateurs électriques à l'étage. Un stock de granulés est mis à disposition de l'artiste. La personne retenue aura la charge d'alimenter le poêle à granules et d'assurer son nettoyage régulier. Les animaux domestiques ne sont pas autorisés. L'artiste pourra accueillir sa famille dans le logement durant la résidence.

La maison est située dans un très beau cadre (présence du lac et de boisements).



Photos de la maison



Plan de travail et vue depuis la terrasse



Lac de Save



4.4 Les délais de réalisation

- 2 périodes fixes (mise à disposition du logement sur l'ENS)
 - une période de 4 semaines de mi-septembre à mi-octobre 2020,
 - une période de 4 semaines de mi-mars à mi-avril 2021.
- 4 semaines à définir (suivant actualités du site et disponibilité de l'artiste) – utilisation du logement sur l'ENS ou autre solution d'hébergement si habitation indisponible ou pas d'hébergement (retour de l'artiste à son domicile).

Une première rencontre avec les partenaires et une découverte du site sera prévue en juin 2020 (1 à 2 jours à organiser avec la personne retenue). Elle aura pour but d'organiser le premier temps de résidence et de participer à un suivi scientifique sur la tortue cistude.

Les rendus de l'ouvrage et de l'exposition devront avoir lieu avant le 5 novembre 2021.

4.5 Conditions financières

L'artiste se verra attribuer 10 000 € brut versés en droit d'auteur (via Agessa ou MDA..) ou 10 000 € TTC versé sur facturation de sa part (5 000 € versé au plus tard au 29/02/2021, 5000 € à la réception des livrables).

Les frais de déplacement et de restauration seront à la charge de l'artiste. L'artiste sera logé sur l'ENS de la Save à titre gratuit.

Les droits d'auteur liés à la réalisation du carnet de voyage et de l'exposition seront cédés au Département dans le cadre d'une édition des rendus suivie d'une diffusion et d'une mise en téléchargement depuis un site internet. Un contrat de cession de droit sera établi à cet effet.

4.6 Le contenu des propositions

L'artiste devra fournir :

- une note d'intention sur le projet de résidence présentant notamment la méthode envisagée,
- une présentation succincte des projets réalisés et en cours,
- des exemples de photos et/ou textes nous permettant de saisir l'univers artistique de l'artiste,
- des références sur des actions de médiations menées avec différents types de publics.
- les références administratives (N° SIRET ou autre structure administrative).

4.7 Les modalités de candidature

Plusieurs artistes sont sollicités pour cet appel à propositions. Chaque artiste doit transmettre une proposition pour **le 13 avril 2020**, à l'adresse mail suivante :

- joanny.piolat@isere.fr

-> Demander une confirmation de réception. A noter que les mails présentant des pièces-jointes de plus de 4 Mo sont bloqués, nous vous invitons donc à transmettre vos dossiers via un lien de téléchargement.

Un envoi par courrier est également possible :

Maison du Département Haut Rhône Dauphinois

A l'attention de M. Piolat Joanny

45 impasse de l'ancienne gare BP 138

38460 Cremieu

Suite à la réception des dossiers, des auditions sont prévues en présence de représentants du Département et des partenaires associés.

La date du jury est le **13 mai 2020 après-midi** (lieu à définir).

*Pour les personnes étant intéressées par l'appel à projet, une **visite de site** et du logement est proposée le **12 mars 2020 de 14h à 17h**. Elle sera menée par le gestionnaire de l'ENS et permettra aux candidats de mieux connaître le site. L'inscription est obligatoire auprès du gestionnaire de l'ENS (cf contact ci-dessous). Cette visite n'est pas obligatoire pour répondre à l'appel à projet.*

Pour tout renseignement :

Le gestionnaire de l'ENS : Joanny Piolat

joanny.piolat@isere.fr

Tél. 04 74 18 66 38

Mobile. 06 75 27 51 95

La chargée de développement culturel sur le Haut Rhône Dauphinois : Valérie Herin

valerie.herin@isere.fr

Mobile : 06 08 61 21 45